

## **AVIS**

Dans sa séance du 4 octobre 2022 le conseil municipal de la commune de Thônex a pris les délibérations suivantes :

- 1. Approuvé le procès-verbal de la séance du 21 juin 2022
- 2. Assermenté Mme Masha Alimi, en remplacement de Mme Heidi Tercier, démissionnaire
- 3. Assermenté M. Alexandre Peyraud, en remplacement de M. Benjamin Aebi, démissionnaire
- 4. Nommé un·e conseiller·ère municipal·e à la fonction de vice-président·e de la commission économie publique en remplacement de M. Benjamin Aebi, démissionnaire
- 5. Désigné des présidents·es et vice-présidents·es des locaux de votes pour 2023
- 6. Voté un crédit de CHF 445'000.- pour financer l'organisation d'un concours pour la réalisation d'un demi-groupe scolaire au chemin du Foron
- 7. Voté un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 36'000.- pour le remplacement des vitres entre le couloir et la salle de gymnastique de l'école Adrien-Jeandin
- 8. Voté un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 78'220.- pour permettre le règlement d'une facture reçue dans le cadre de la construction d'un ensemble d'équipement à l'école Marcelly
- 9. Voté un crédit complémentaire de CHF 113'848.- pour permettre le bouclement du crédit d'engagement voté le 14 novembre 2017 destiné à financer la mise en œuvre des mesures d'assainissement du bruit routier à la route d'Ambilly
- 10. Voté un crédit complémentaire de CHF 143'731.- pour permettre le bouclement du crédit d'engagement voté le 17 décembre 2019 destiné à financer la reconstruction des plafonds de la grande salle des fêtes, des salles annexes, du foyer, et divers travaux de mises aux normes



## **AVIS**

- 11. Voté un crédit de CHF 170'000.- pour la végétalisation des abris bus à Belle-Terre
- 12. Voté un crédit d'étude de CHF 30'000.- déposée par le groupe Le Centre Vert'libéraux pour la création de mini zones de verdures et de plantations d'arbres à la place du goudron
- 13. Accepté la motion déposée par le groupe PLR « Les PLR des Trois-Chêne s'engagent pour la promotion du sport et de la jeunesse » « Pour la construction d'une nouvelle salle de sport polyvalente au Centre Sportif de Sous-Moulin (CSSM) »

Le dispositif complet des délibérations est affiché sur le panneau officiel de la Mairie

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes – Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

\* Le délai référendaire expire le 21 novembre 2022

Richard Stark Président du conseil municipal 2022-2023